

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 23.01.04

Date de convocation : 4 janvier 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois
Le 10 janvier à 14 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël		X	
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Pouvoir à M. Alain ASTRUC
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau Syndical qu'il y a lieu d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Budget Général

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Dépenses de fonctionnement			
<i>Transfert de crédits</i>			
022	022	Dépenses imprévues	-1 800.00€
67	6712	Amendes fiscales et pénales	+1 800.00€

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE de voter les modifications budgétaires ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

La Secrétaire de séance
Isabelle RECOULIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Recoulin".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20230110-20230104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.